



GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE 10 ANS NON TRANSFÉRABLE



(PRODUIT SEULEMENT)

Les plaques de QUARTZ ULTRA 8K HD (le produit) qui ont été installées de façons permanentes pour une utilisation commerciale intérieure approuvée et qui se trouvent à leur emplacement d'installation d'origine sont garanties par MDP SURFACES pour une période de dix (10) ans à partir de la date de l'installation dans des conditions d'utilisation normale. Cette garantie limitée ne peut être transférée ou cédée et est uniquement valide pour le propriétaire initial du projet aux États-Unis et au Canada.

MDP SURFACES, à sa discrétion exclusive, remplacera ou réparera le produit s'il est défectueux au cours de la période de garantie. MDP SURFACES ne peut être tenue responsable des dépenses, dommages ou autres pertes liés à l'installation du produit.

Pour avoir droit aux services prévus par la présente garantie, le propriétaire initial doit signaler immédiatement tout défaut de fabrication présumé à MDP SURFACES au plus tard dix (10) jours après la découverte de celui-ci. MDP SURFACES ou un agent de service doivent être autorisés à inspecter correctement le produit et à suivre les procédures adéquates liées à la garantie. Toute décision prise par MDP SURFACES en ce qui concerne la présence de défaut de fabrication ayant une incidence sur la garantie est définitive. Le menuisier ou l'installateur doit inspecter le produit avant de procéder à tout travail de fabrication et à l'installation afin de s'assurer qu'il convient au projet.

La présente garantie exclut les cas suivants :

01. Une utilisation inadéquate ou abusive (y compris une exposition inégale à la lumière directe du soleil, une exposition aux intempéries ou une utilisation extérieure, des dommages causés par un impact excessif, des décolorations causées par l'exposition à des réactifs chimiques et des dommages causés par une exposition excessive à la chaleur).
02. Le produit a été déplacé de l'emplacement d'installation d'origine.
03. La présence de brèches, de fissures ou de tout autre dommage causé par impact.
04. Une installation ou un entretien inadéquat (un entretien inadéquat peut causer des taches, des marques d'abrasion, des fissures ou des brèches).
05. Les dommages causés par une exposition excessive à la chaleur (des dessous-de-plat devraient toujours être utilisés).
06. Les dommages causés par des catastrophes naturelles.
07. Le non-respect des instructions de MDP SURFACES, y compris des instructions de fabrication, d'installation, d'entretien, etc.
08. Le produit résiste aux taches, mais il n'est pas impénétrable. De nombreuses taches communes peuvent être enlevées à l'aide d'un nettoyage adéquat. Les taches ne sont pas couvertes par cette garantie.
09. Le produit est résistant aux égratignures. Une utilisation inadéquate peut toutefois causer des égratignures. Par conséquent, les égratignures et les marques d'abrasion ne sont pas couvertes par cette garantie.
10. La présence de défauts dans l'apparence des joints ou de tout adhésif, calfeutrage ou autre élément accessoire ou l'insatisfaction du client quant à ceux-ci.
11. Le travail du menuisier ou de l'installateur.
12. Les défauts causés par d'autres matériaux du support de la sous-structure ou du substrat, y compris les bris de joint.
13. Il n'est pas garanti que le produit installé réel et final soit exactement de la même couleur que les échantillons du produit ou les fac-similés d'échantillons imprimés.
14. Les imperfections, telles que des marbrures ou des taches, font partie du processus de fabrication. En cas d'imperfections visuelles, de marbrures ou de concentrations de pigments de couleur dont le diamètre excède 25 mm (la taille d'une pièce de 0,25 \$), le menuisier engagé doit le signaler à MDP SURFACES avant d'entamer tout travail de fabrication;
15. Les variations naturelles dans le produit (la couleur, la taille, la forme et la répartition des motifs du produit peuvent varier).
16. Toute utilisation novatrice du matériel, notamment, la flexion ou le recourbement de celui-ci.
17. Les modifications de l'épaisseur du produit.
18. L'installation d'éviers.
19. Les dommages causés par le polissage à sec ou le découpage.
20. Les modifications apportées à la finition d'usine.
21. Les dommages n'étant pas dus à la fabrication.
22. Le paiement incomplet du produit.
23. Tout produit installé ou se trouvant à l'extérieur, tel qu'une cuisine extérieure, une surface de cuisson à BBQ, ou dans une zone chauffée, comme un sauna, un bain de vapeur et un receveur de douche.
24. Le produit est utilisé comme revêtement de sol.



GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE 10 ANS NON TRANSFÉRABLE (PRODUIT SEULEMENT)



Services de garantie :

Pour obtenir un service en vertu de cette garantie limitée, contactez l'entreprise auprès de laquelle vous avez acheté le QUARTZ 8K ULTRA HD ou écrivez directement à MDP SURFACES à l'adresse ci-dessous, en mentionnant votre nom, votre adresse ainsi qu'une description des produits concernés et la nature de la défectuosité ou de la défaillance. Vous devez fournir l'original du reçu de vente ainsi qu'une preuve d'achat et d'installation du QUARTZ 8K ULTRA HD qui indique clairement les dates d'achat et d'installation du produit afin d'obtenir un service en vertu de cette garantie limitée.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente garantie limitée, MDP SURFACES ne donne aucune garantie, formelle ou implicite, concernant le produit, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Toutes ces garanties sont expressément rejetées. MDP SURFACES ne garantit pas que le produit répondra aux exigences de l'acheteur initial. MDP SURFACES n'est pas responsable des dommages accessoires, subséquents, indirects, de fait, punitifs ou exemplaires de quelque nature que ce soit, y compris des pertes de survaleur, des pertes de profits, des pertes de transactions ou de tout autre dommage financier indirect ou dommage matériel, que la réclamation soit fondée sur des théories de contrat, de négligence, de tort (y compris la responsabilité sans faute) ou autre à la suite d'une violation de la garantie, et ce, même si MDP SURFACES en a été informée, a eu d'autres raisons de le savoir ou a eu connaissance de la possibilité de tels dommages.

CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION SUSMENTIONNÉE. IL EST DONC POSSIBLE QUE CETTE EXCLUSION OU LIMITATION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS JURIDIQUES PARTICULIERS IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS. CEUX-CI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE, OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE DANS LE CAS DU CANADA. LES LOIS FÉDÉRALES SUR LES GARANTIES N'AUTORISENT PAS LA STIPULATION D'EXONÉRATION OU LA MODIFICATION DES GARANTIES IMPLICITES RELEVANT DES LOIS DE L'ÉTAT APPLICABLES POUR LES BIENS DE CONSOMMATION. CEPENDANT, TOUTES CES GARANTIES PRENDRONT FIN À L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE LA GARANTIE IMPLICITE REQUISE EN VERTU DE LA LOI DE L'ÉTAT OU DE LA LOI PROVINCIALE.

Cette garantie ne peut être modifiée ou amendée de quelque façon que ce soit, sauf par un document écrit signé par un agent autorisé de MDP SURFACES.

MDP SURFACES
808, avenue Selkirk,
Pointe Claire (Quebec) H9R 3S3
Tél. : 1-888-850-8838
info@mdpsurfaces.com

Votre partenaire pour des surfaces de qualité supérieure provenant directement du fabricant



COMMERCIAL 10-YEAR

LIMITED
NON-TRANSFERABLE
WARRANTY (PRODUCT ONLY)

ULTRA 8K HD QUARTZ slabs (the “Product”) that have been permanently installed in an approved indoor commercial application and is in its originally installed location is warranted by MDP SURFACES for a period of ten (10) years from date of initial installation under normal use. This limited warranty is not transferable or assignable and only applies to the original owner of the project in the United States and Canada.

MDP SURFACES, at its sole discretion, will either provide replacement product or repair defective products during the warranty period. MDP SURFACES shall have no liability for any expense, damage, or other losses, in connection with the installation of the Product.

To qualify for service under this warranty, the original owner must provide immediate notice to MDP SURFACES, no later than ten (10) days after discovery of any alleged manufacturing defect. MDP SURFACES or its service agent must be permitted to properly inspect the Product and to follow proper warranty procedures. All decisions made by MDP SURFACES in respect to the presence of manufacturing defects affecting this warranty shall be final. The fabricator/installer is obligated to inspect the Product prior to fabrication and installation to ensure its suitability for the project.

This warranty excludes the following:

01. Misuse or abuse (including uneven exposure to direct sunlight, outdoor exposure and use, damage caused by excessive impact, discoloring caused by exposure to certain chemical reagents, and damage from exposure to excessive heat);
02. The Product moved from its original place of installation;
03. Chips, cracks or any other impact damage;
04. Improper Installation or Maintenance (improper care and maintenance may result in staining, abrasion marks, cracking or chipping);
05. Damage caused by exposure to excessive heat (Trivets and hot pads should always be used);
06. Damage caused by an act of nature;
07. Failure not to comply with MDP SURFACES’s instructions including Fabrication, Installation, Care & Maintenance, etc.;
08. The Product is stain-resistant, but is not 100% impervious to stains. Many common stains can be removed with proper cleaning. Staining is not covered under this warranty;
09. The product is scratch resistant; however, scratches may occur with improper use. Consequently, scratches and abrasion marks are not covered under this warranty;
10. Failure or dissatisfaction with appearance of joints or seams, or of any adhesive, caulk or other accessory items;
11. Workmanship of Fabricator or Installer;
12. Failure caused by other sub-structure support and substrate materials, including seam failure;
13. The actual and final installed Product is not guaranteed to be an exact color-match to product samples or printed sample facsimiles;
14. Blemishes, such as blotches or spots, are inherent in the manufacturing process. In the event visual blemishes, blotches, or a concentration of color pigments are larger than 25mm in diameter (size of a quarter coin), the contracted fabricator should report it to the MDP SURFACES prior to fabrication;
15. Natural variation within the Product (The Product pattern density may vary in color, size, shape, and distribution);
16. Any innovative use of material including, but not limited to, curving and/or bending;
17. Alteration of the Product thickness;
18. Installation of sinks;
19. Damage as a result of dry polishing or cutting;
20. Alterations to the factory finish;
21. Damages from other than manufacturing defect;
22. For the Products not paid in full;
23. Any Product installed or located outdoors, such as outdoor kitchens, BBQ work surfaces, or in heated areas such as saunas, steam rooms, and shower pans; and
24. Flooring applications.



COMMERCIAL 10-YEAR

LIMITED
NON-TRANSFERABLE
WARRANTY (PRODUCT ONLY)

Warranty Service:

To obtain service under this limited warranty, contact the source from whom you purchased the **ULTRA 8K HD QUARTZ** or you may directly contact MDP SURFACES at the address below, in writing, providing your name and address, a description of the Products involved and the nature of the defect or failure. You must provide the original sales receipt along with proof of purchase and installation of **ULTRA 8K HD QUARTZ**, which clearly indicates the Product purchased and installation dates, in order to obtain service under this limited warranty.

**This warranty cannot be modified, amended, or in any way altered
except by an instrument in writing signed by an authorized officer of MDP SURFACES.**



mdpsurfaces.com

Except as to what is stated in this limited warranty herein, MDP SURFACES makes no warranties, express or implied, in respect to the Product, including, but not limited to, any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose, and all such warranties hereby are expressly disclaimed. MDP SURFACES does not warrant that the Product will meet the original purchaser's requirements. MDP SURFACES shall not be liable for incidental, consequential, indirect, special, punitive, or exemplary damages of any kind, including lost good will, lost profits, lost business, or other indirect economic damages, and further including injury to property, whether such claim is based on theories of contract, negligence, tort (including strict liability) or otherwise, as a result of breach of any warranty regardless of whether MDP SURFACES was advised, had other reason to know, or in fact knew of the possibility of such damages.

SOME STATES AND PROVINCES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION STATED ABOVE, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU. THIS LIMITED WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS. YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS, WHICH WILL VARY FROM STATE TO STATE OR, IN CANADA FROM PROVINCE TO PROVINCE. FEDERAL WARRANTY LAW DOES NOT PERMIT THE DISCLAIMER OR MODIFICATION OF IMPLIED WARRANTIES ARISING UNDER APPLICABLE STATE LAW FOR CONSUMER PRODUCTS. HOWEVER, ANY OF SUCH IMPLIED WARRANTIES SHALL EXPIRE AT THE EARLIER OF THE EXPIRATION OF THE PERIOD OF THE IMPLIED WARRANTY REQUIRED UNDER STATE OR PROVINCE LAW.

MDP SURFACES
808 Selkirk Avenue
Pointe Claire, Quebec H9R 3S3
T 1-888-850-8838
info@mdpsurfaces.com

Your Partner... For Manufacturer Direct Premium Surfaces